

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Du lundi 1^{er} juillet 2024

PRESENTS :

BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, MAILLARD Valérie, MEYNET Francine.

Excusés :

BERTHAIL Éric
FOURNIER Christophe

Absent :

KOCIOU Guillaume

Secrétaire de séance : BELZUZ Jean-Claude

Affichage convocation : 24/06/2024

Quorum atteint.

La séance est ouverte à 18h36.

Le procès-verbal de séance du conseil municipal en date du 18 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

DELIBERATIONS

Délibération 2024-022 - Achat terrain AI 308 ou AI 276

Passage au CM de mars

Délibération 2024-023 Participation mutuelle employeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCORDE une participation à la complémentaire santé des agents,
- FIXE le montant de la participation à hauteur de 45 €/mois pour les cotisations payées sur l'année 2023.

Vote :	pour :	7	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

Délibération 2024-024 indemnité de départ à la retraite

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE l'attribution d'une indemnité (RIFSEEP CIA) de départ à la retraite pour l'agent communal pour un montant de 1,5 fois le montant brut mensuel soit 3 411,50 €.

Vote :	pour :	7	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

Délibération Suppression poste technicien

Repousser au prochain CM

Délibération 2024-025 création de la commission PCS

Ce document vise à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgences.

Il contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées. Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Il a pour objectifs de :

- doter la commune d'un outil opérationnel de gestion des risques majeurs,
- d'identifier les risques majeurs,
- d'acter des organisations à mettre en œuvre afin d'assurer la protection des biens et des personnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** :

- de créer une commission PCS afin mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde.
- de désigner les conseillers municipaux suivant membres de la commission PCS :

BONIN Robert	BERTHAIL Éric
DELIANCE Jean-Luc	FOURNIER Christophe
BELZUZ Jean-Claude	MAILLARD Valérie
FAYE Cyril	

Vote :	pour :	7	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

Délibération 2024-026 délégation de fonction urbanisme au 1er adjoint

Monsieur Jean-Luc DELIANCE ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** de déléguer les fonctions « Urbanisme » au 1^{er} adjoint au maire, Jean-Luc DELIANCE.

Vote :	pour :	6	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

Délibération 2024-027 Demande de réservation de salle

Les demandes pour la location de la salle des fêtes nécessitent l'accord du conseil municipal, ou la décision de Monsieur le Maire en cas d'impossibilité de réunir le conseil municipal.

Une demande de personnes extérieures a été formulé :

Date de la demande	Tarif	Nom et Prénom	Décision
13-14/07/2024	465 €	MONTEIRO Cecilia Oyonnax	REFUS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité REFUSE la demande de location de la SDF.

Vote :	pour :	0	contre :	5	absention :	2
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

Délibération 2024-028 Travaux de la chapelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avant-projet présenté par la maîtrise d'œuvre, dont le coût prévisionnel est estimé à 128 000.00 € HT toutes dépenses confondues (travaux et prestation annexes), soit 153 600,00 € TTC,

- VALIDE le plan de financement phase avant-projet présenté en annexe,
- PREND NOTE que le forfait de rémunération du maitre d'œuvre reste inchangé à hauteur de 11 395 € HT, sans rémunération complémentaire,
- SOLLICITE les subventions de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil départemental au titre de l'Aide aux Territoires, de la CC Terre d'Emeraude Communauté au titre des Fonds de Concours, et de tout autre programme susceptible d'aider l'opération,
- DEMANDE au maitre d'œuvre de poursuivre son travail pour préparer les Autorisations nécessaires et le Dossier de Consultation des Entreprises.
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe, notamment le FCTVA,

Vote :	pour :	7	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

Délibération 2024-029 L2122-22 20230324-20240624

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité PREND ACTE du rapport L2122-22 pour la période 2023/03/24-2024/06/24.

Délibération 2024-030 Convention de délégation de l'accompagnement dans les transports scolaires dans le Jura 2024-2026

Le conseil municipal **APPROUVE** la présente convention de délégation de compétence et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Communication COMM 2024-002 Bilan d'activité du SIDEC 2023 et SIDEC ELUM 2023

Le conseil municipal **PREND ACTE** des rapports.

Communication COMM 2024-003 TECOM

Le conseil municipal **PREND ACTE** du bilan d'activité 2023 de Terre d'Emeraude Communauté.

Fin de séances :19h50

A Chancia, le 01/07/2024

La secrétaire de séances

Jean-Claude BELZUZ

Le Maire

Robert BONIN

